



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné

QUE lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 762-26 modifiant le Règlement numéro 562-18 relativement à la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley.

QUE ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 15 avril 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 15 avril 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2026 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2026-MC-109 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 762-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 562-18 RELATIVEMENT À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2026-MC-085 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 762-26 modifiant le Règlement numéro 562-18 relativement à la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Isabelle St-Louis

Appuyé par la conseillère Meaghan Massey

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 762-26 modifiant le Règlement numéro 562-18 relativement à la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 15 avril 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 762-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 562-18
RELATIVEMENT À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

ARTICLE 1

L'article 17.1 du règlement numéro 562-18 est modifié par l'ajout, à la fin du premier paragraphe, des catégories suivantes :

- Achat de matériaux granulaires;
- Services, matériel et logiciels informatiques.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Nathalie Bélisle
Mairesse


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Signée à Cantley le 15 avril 2026


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier